

Règlement – Diplôme de base

sur la formation et l'examen final du **diplôme de base** du Training Center.

Diversey, CH-9542 Münchwilen
dès 01 janvier 2018

1. Formation

1.1 But du cours de diplôme

Les candidats au diplôme possèdent de bonnes connaissances dans le domaine du nettoyage, de l'hygiène et du maintien des valeurs et sont expérimentés dans l'instruction pratique.

Les candidats au diplôme sont des collaborateurs du nettoyage professionnel des bâtiments.

Le règlement du diplôme s'oriente pour le contenu à la formation fédérale des personnes qualifiées en nettoyage.

1.2 Conditions de participation

Les candidats au diplôme ont déjà des notions de base sur le nettoyage. Ils travaillent dans le domaine du nettoyage et du maintien des valeurs des bâtiments.

La maîtrise de la langue **française**, des aptitudes pour une bonne communication, le désir de parfaire ses connaissances ainsi qu'une bonne culture générale sont supposés.

Les candidats doivent avoir suivis tous les cours dans un laps de temps égal ou inférieur à **2 ans**. La référence est le jour d'examen. La visite de cours se situant hors de cette période n'est pas reconnue.

2. Formation

2.1 Durée de la formation

Le cours de diplôme contient 7 jours de formation (+ une demi-journée facultative de préparation au diplôme) et un jour d'examen.

2.2 Méthode

La formation comprend l'enseignement direct, le travail individuel et de groupe ainsi que la préparation personnelle à l'examen de diplôme avec l'appui de la documentation des cours.

3. Examen de diplôme

3.1 Conditions générales

Pour l'admission à l'examen de diplôme la participation aux cours correspondants (modules selon programme de cours) est obligatoire.

Aucune documentation et téléphone portable ne doivent être consultés pendant l'examen.

3.2 Langue

L'examen se déroule en langue française.

3.3 Sujets et matières d'examen

3.3.1 Technique de nettoyage

- Machines et ustensiles
- Emplois et entretien des machines et ustensiles
- Produits de nettoyage et d'entretien
- Revêtements des sols, matériaux
- Types de salissures
- Méthodes de nettoyage et d'entretien
- Systèmes de nettoyage et d'entretien
- Nettoyage écologique
- Sécurité au travail
- Désinfection
- Hygiène dans différents domaine d'applications

3.3.2 Instruction pratique

- Aspects de l'instruction: Apprendre et communiquer
- Rôle et fonction de l'instructeur
- Structure d'une instruction individuelle ou de groupe
- Réalisation d'une instruction pratique

3.3.3 Nettoyage pratique

- Conduite d'un nettoyage pratique (nettoyage d'entretien ou intermédiaire, déroulement de travail)
- Evaluation des matériaux à nettoyer
- Préparation du travail
- Choix des produits, ustensiles et machines
- Technique de travail correcte selon les principes ergonomiques et hygiéniques ainsi que selon les règles de la sécurité au travail
- Travaux finaux

3.4 Réalisation

L'examen de diplôme a lieu à la Maison de la Propreté à Ecublens ou dans une localité définie par Diversey. Le responsable des examens ainsi que les experts sont désignés par l'entreprise Diversey.

3.5 Forme de l'examen

Matières d'examen	Type et durée de l'examen	
Technique de nettoyage	par écrit	40 minutes
Instruction pratique	pratique	30 minutes
Nettoyage pratique	pratique	2 x 30 minutes

3.6 Évaluation et notation

Les notes de l'examen sont calculées de la manière suivante:

Technique de nettoyage	Note par écrit
Instruction pratique	Note de l'examen pratique
Nettoyage pratique	2 notes de l'examen pratique

Les notes des différentes matières d'examen sont arrondies à un dixième près. Les prestations sont notifiées de 1 à 6. La note 4 et supérieures correspondent à une prestation suffisante (4 = prestation minimale totalisée; 5 = bien; 6 = très bien qualitatif et quantitatif).

L'examen est passé lorsque:

- La note générale n'est pas inférieure à 4
- Une seule note est inférieure à 4
- La note insuffisante n'est pas inférieure de plus d'un *point à la note 4

* point = note entière

Les candidats ne peuvent se présenter que deux fois à l'examen. Un examen interrompu ou une absence non-excusée et l'examen est considéré comme échoué.

4. Dispositions finales

Lorsque le règlement des examens n'est pas respecté, les candidats sont exclus de l'épreuve.

Les dérogations aux dispositions ne peuvent être acceptées que lors de cas exceptionnels et lors de situations bien argumentées, et doivent être agréées par le responsable de l'examen.

Les candidats ayant passé l'examen reçoivent le diplôme de base du Training Center de Diversey le jour de l'examen.

Un recours contre la décision du responsable de l'examen est possible contre le paiement d'une somme de CHF 200.- pendant une période de deux mois.

Diversey
Training Center
Eschlikonerstrasse
9542 Münchwilen
Telefon +41 71 969 27 27
trainingcenter.ch@diversey.com
www.diverseytc.com

